

 <p><b>AGGLO</b> <b>Étaminois</b> Sud-Essonnes www.caese.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de L'Étaminois Sud-Essonnes</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 7 avril 2026</b></p> <p align="center"><i>Rapporteur : M. Guy DESMURS, doyen de séance</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2026- 01</b></p>
--	---	--

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'an deux-mille-vingt-six, le sept avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de SACLAS, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Guy DESMURS, Doyen de séance.

**Nombre de conseillers en exercice : 77.**

**Conseillers présents physiquement :** Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Evelyne THOUMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDERGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Bastien SORET, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (76).

**Conseillers ayant donné procuration :** Madame Angelina CIANCI (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (1).

**Secrétaire de séance :** Madame Christelle DELOISON

**Assesseurs :** Madame Sandra DA MOTA et Monsieur Nicolas ANDRÉ.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes, sur le rapport de Monsieur Guy DESMURS, doyen de séance,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-8, L 2121-9, L 2121-11, L 2121-12, L 2121-19 et L 2121-22 et L 2121-27-1,

VU l'article L. 273-1 à L. 273-12 du Code électoral,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL-241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-PREF-DRCL-283 du 9 octobre 2025 portant constat de la composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne,

**CONSIDÉRANT** l'unique candidature déclarée de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

Après dépouillement, le résultat suivant est établi :

- *Nombre de bulletins : 77*
  - *Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0*
  - *Nombre d'enveloppes déposées : 77*
  - *Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0*
  - *Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 5*
  - *Nombre de suffrages exprimés : 72*
  - *Majorité absolue : 37*
- Monsieur Johann MITTELHAUSSER a obtenu 72 voix.

Monsieur Johann MITTELHAUSSER est élu Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

La Secrétaire,  
  
Christelle DELOISON

Le Président,  
  
Guy DESMURS

  
Le Président